

La ville d'Ecully

La démarche "refuge LPO" pour les parcs de la ville

Depuis 2010, la ville est engagée dans le classement de ses parcs et jardins en "refuge LPO" afin d'y préserver la biodiversité et les écosystèmes.



La commune, engagée dans une démarche de développement durable et de préservation de la biodiversité a souhaité passer une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux et s'est engagée dans une démarche « refuge LPO » pour ses parcs, depuis septembre 2010.

Le but de ces espaces est de permettre de recenser la faune existant sur la commune, de favoriser son développement par une gestion durable des espaces verts et d'informer le public sur la biodiversité.

Depuis les inventaires réalisés régulièrement, différents aménagements ont été entrepris : installation de nichoirs, restauration de sous-bois pour restaurer des niches écologiques...

Les derniers inventaires des refuges LPO

La Ville vient de renouveler, en novembre 2020 et pour 3 ans, sa convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux afin de continuer à valoriser le patrimoine naturel en préservant la biodiversité et les écosystèmes. Pour 2020, la ville a souhaité faire entrer dans la démarche "refuge LPO" deux sites supplémentaires : l'extension du parc des chênes (vers la Maison de la famille et boisement vers la M6 - ex autoroute A6), ainsi que les jardins et abords de la Résidence Coucheroux.

Parmi les actions liées à cette convention, la LPO réalise des inventaires et diagnostics sur la faune.

[Consultez ici les inventaires](#) des espèces présentes au Jardin de la Condamine, Place Stengel, Parc des chênes, parc du Centre culturel et à la résidence Coucheroux (réalisés entre avril et juillet 2020). Vous pourrez y découvrir tous les oiseaux recensés, avec leur degré de vulnérabilité, s'il s'agit d'une espèce protégée, s'ils nichent sur place ou sont de passage...

Un bilan agrémenté par les belles photos de Michel Audouard, président des Amis du Bois de Serres, que nous tenons à remercier.

Un inventaire identique a été réalisé en 2019 pour le parc du Vivier, l'étang des Calettes et l'étang de Malrochet, également inscrits dans la démarche "refuge LPO".



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 Écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser